



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

Secrétaire de séance : Mme DUNOYER Marie

- 1. Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 07 septembre 2023 ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 2. Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA ;

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

- 3. Finances :** Majoration de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ;

Au regard de l'importance des échanges sur le sujet, et afin de refléter au mieux la décision de chacun des membres du Conseil municipal, M. le Maire propose à l'assemblée de voter cette délibération en deux temps, en se prononçant tout d'abord sur le principe de la mise en place de la majoration de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale puis, dans un second temps, sur le taux à appliquer le cas échéant.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'instauration, sur la commune de Morillon, de la majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation principale due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC 11 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (M. GILLES SÉRAPHIN)

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** d'appliquer un taux de majoration de 40 % ;
- **CHARGE** M. le Maire d'effectuer toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC 8 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (MME STÉPHANIE BOSSE, M. MARTIN GIRAT & M. JÉRÉMIE BOUVET) ET 1 VOIX CONTRE (M. GILLES SÉRAPHIN)

4. **Finances** : Demande de subvention au titre de l'enveloppe allouée à la préservation et à la valorisation des espaces naturels sensibles attribuée par le Conseil départemental de la Haute-Savoie pour l'aménagement d'un verger communal – Retrait du dossier déposé en avril 2023 et dépôt d'un nouveau dossier de demande comportant une modification des coûts et des modalités de financement du projet :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Foncier** : Acquisition, par voie de préemption, du lot n°43 de la copropriété « Grand Morillon » à Morillon 1100 dans le cadre de la politique communale de maintien des « lits chauds » :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC 4 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (MME LISETTE CHEVRIER-DELACOSTE, MME STÉPHANIE BOSSE, M. BERTRAND VUILLE, M. MARTIN GIRAT, M. ÉRIC CONVERSY & M. JÉRÉMIE BOUVET) ET 2 VOIX CONTRE (M. RAPHAËL CLERENTIN & M. GILLES SÉRAPHIN)

6. **Foncier** : Délégation du droit de préemption à l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour l'acquisition du lot n°43 de la résidence « Le Grand Morillon » :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. JÉRÉMIE BOUVET)

7. **Questions diverses :**

La séance est levée à 21h29.

Fait à Morillon, le 29 septembre 2023

Le Maire

M. Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance

Mme Marie DUNOYER